



CANADA

2030

DURABILITÉ

ET SI...

DES GOUVERNEMENTS ET DES COMPAGNIES DEVAIENT
FAIRE FACE AUX TRIBUNAUX POUR INACTION PRÉSUMÉE FACE
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE?



Gouvernement
du Canada
Horizons de politiques
Canada

Government
of Canada
Policy Horizons
Canada

Canada 

SÉRIE CANADA 2030

Le Canada connaît des changements sociaux et économiques importants qui pourraient perturber de nombreuses facettes de notre société. Dans ce contexte, il se peut que les 10 à 15 prochaines années marquent une période de transformation dans la relation entre le gouvernement du Canada et la société en général. Cette Perspective fait partie d'une série élaborée par Horizons de politiques Canada sur divers sujets.

QUI NOUS SOMMES

Horizons de politiques Canada (Horizons) est une organisation de prospective stratégique au sein de la fonction publique du Canada dont le mandat consiste à anticiper les nouveaux défis et les nouvelles possibilités en matière de politiques et à expérimenter des méthodes et des techniques visant à appuyer l'élaboration de politiques résilientes. Horizons explore les perspectives d'avenir du Canada pour les 10 à 15 prochaines années dans les domaines de la gouvernance, de la durabilité, de l'infrastructure et de l'économie numérique. Grâce à la participation active d'experts provenant d'entités gouvernementales et d'autres organisations, Horizons détermine les principaux moteurs du changement, cerne des surprises possibles, explore des scénarios plausibles pour l'avenir et dégage les principaux défis et possibilités qui se profilent en matière de politiques.

CONCEPT VISUEL

Le concept visuel *Canada 2030* juxtapose le passé et le futur dans un mélange subtil de couleurs, de caractères typographiques et d'images. La palette de couleurs vives suscite la confiance afin que le lecteur ouvre son esprit. Les principales images sont liées à la feuille de l'érable à sucre. Les fruits de l'érable, les samares, tombent gracieusement dans le paysage canadien. Ils pourraient prendre racine et modifier à jamais la ligne d'horizon, d'un océan à l'autre. Comme les perspectives mises en lumière grâce à la prospective, ils pourraient un jour faire partie de notre réalité. Le style traditionnel du dessin en hachures fait ressortir le réseau de nervures des feuilles et des samares, et nous rappelle les cartographies du système utilisées dans la méthode prospective. À l'aube du 150^e anniversaire du Canada, les produits de la série *Canada 2030* nous invitent à honorer notre passé et à explorer nos perspectives d'avenir.

Le présent document propose un survol de certains enjeux émergents et de leurs répercussions potentielles sur la politique publique au cours des 10 à 15 prochaines années. Il ne vise pas à prédire l'avenir. L'objectif est de stimuler la réflexion et le dialogue et de soutenir l'élaboration d'une politique publique plus solide et durable à la lumière de divers scénarios futurs plausibles. Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas forcément celles d'Horizons, du gouvernement du Canada ou des ministères et organismes participants.

PH4-177/2017F-PDF
978-0-660-07582-2

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2017.

ET SI...

Ces dernières années, de nombreux gouvernements dans le monde entier ont dû se défendre contre des allégations d'inaction ou d'intervention insuffisante pour atténuer le changement climatique. En outre, l'une des plus grandes sociétés pétrolières au monde, Exxon Mobil, fait l'objet d'enquêtes menées par les procureurs généraux de différents États des États-Unis pour avoir **menti à des investisseurs** sur les risques liés au changement climatique. Des poursuites fructueuses contre des gouvernements et des compagnies pourraient aboutir à la décarbonisation de plusieurs secteurs, dont l'énergie, les infrastructures, l'agriculture, les transports et la finance.

QU'EST-CE QUI CHANGE?

Le principe juridique du « devoir de diligence » pourrait ouvrir la porte à des poursuites massives contre les gouvernements dans le monde entier pour leur inaction alléguée et leurs stratégies d'atténuation timides à l'égard du changement climatique. Récemment, une fondation hollandaise pour le développement durable, **Urgenda**, et quelque 900 citoyens ont intenté une poursuite contre leur gouvernement pour ne pas avoir pris des mesures suffisantes afin de limiter les émissions de gaz à effets de serre (GES). La Cour de district de La Haye a accueilli le recours collectif et estimé que les politiques hollandaises sur le changement climatique étaient illégales, les assimilant à de la « **négligence dangereuse** ». Dans sa décision, la Cour de district a pris en compte les recommandations formulées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) selon lequel les pays développés doivent réduire d'ici 2020 leurs émissions de gaz à effets de serre de 25 à 40 % par rapport aux niveaux de 1990. Les politiques hollandaises en matière de changement climatique ne permettraient de réduire les émissions de GES que de 17 %. La Cour a aussi reconnu que le gouvernement « a un devoir de diligence envers ses citoyens actuels et futurs pour les torts causés par le changement climatique »¹ [traduction] et, pour cette raison, a ordonné que le gouvernement réduise ses émissions d'au moins **25 %** d'ici **2020**. Cette décision est la première poursuite fructueuse en matière de changement climatique fondée sur le droit de la responsabilité délictuelle, mais les mêmes moyens

juridiques pourraient être utilisés dans d'autres ressorts, dont le **Canada**, puisque le principe du « devoir de diligence » s'applique dans presque tous les régimes juridiques du monde². Des poursuites similaires ont été intentées contre des gouvernements dans le monde entier :

“ Le principe juridique du « devoir de diligence » pourrait ouvrir la porte à des poursuites contre les gouvernements ”

1 Ecojustice, « What the Dutch climate court win could mean for Canada », 8 juillet 2015, <http://www.ecojustice.ca/what-the-dutch-climate-court-win-means-for-canada/>

2 Une poursuite similaire a aussi été intentée en Belgique contre le gouvernement, <http://blogs.law.columbia.edu/climatechange/2015/06/08/lawsuit-seeks-to-force-belgian-government-to-take-action-against-climate-change/>

- Faisant valoir que l'État de Washington ne respectait ni les obligations fiduciaires que sa constitution lui impose envers les générations futures ni son devoir de protéger les ressources naturelles de l'État, [Our Children's Trust](#) a convaincu un juge d'obliger le département de l'Environnement de l'État de Washington à établir un règlement visant la réduction des émissions et à présenter des recommandations fondées sur la science à la législature de l'État au sujet des réductions des GES en 2017.
- Récemment, un groupe de jeunes a intenté une poursuite relative au changement climatique contre le gouvernement de la Norvège pour avoir permis à des sociétés pétrolières de forer de nouveaux puits de pétrole dans la mer de Barents, dans l'océan Arctique.
- Un autre groupe de jeunes [Suédois](#) a intenté une poursuite contre le gouvernement de la Suède pour la vente d'actifs houillers à des investisseurs étrangers, une décision qui pourrait accroître les émissions de carbone de l'Europe.
- En Suisse, un groupe de [450 femmes](#) âgées de 65 ans et plus a soumis une pétition contre son gouvernement pour ses politiques timides de lutte contre le changement climatique. Le groupe fait valoir que des événements climatiques extrêmes, comme les vagues de chaleur et les sécheresses, ont des conséquences considérables pour les personnes âgées.

Les gouvernements du monde entier pourraient ne pas être les seules entités ciblées par des [poursuites](#) relatives au changement climatique. Les combustibles fossiles pourraient devenir le nouveau tabac.

- Aux États-Unis, les [procureurs généraux de 20 États](#) ont lancé une enquête sans précédent contre de grandes sociétés pétrolières, dont Exxon Mobil, Chevron, BP et Shell, après la publication d'un [rapport](#) qui montre qu'elles connaissaient les effets des émissions de carbone sur le réchauffement planétaire bien avant la communauté scientifique et qu'elles ont orchestré une campagne de doute et de déni concernant le changement climatique. L'enquête des procureurs généraux évaluera si la recherche scientifique d'Exxon Mobil sur le réchauffement planétaire concordait avec les déclarations que la société a faites aux investisseurs à ce sujet³.
- La *Conservation Law Foundation* a [inténué une poursuite](#) contre Exxon Mobil pour ses actions en matière de climat, dans laquelle elle invoque la supercherie, la grossière négligence et la violation de la réglementation fédérale contre la pollution.
- Aux Philippines, la Commission des droits de l'homme fera enquête sur [50 des plus grandes compagnies de combustible fossile](#) du monde et examinera si leurs émissions de GES portent atteinte aux droits humains de la population locale qui a été frappée par un nombre grandissant d'événements météorologiques extrêmes.

³ The New York Times, « Exxon Mobil Investigated for Possible Climate Change Lies by New York Attorney General », 5 novembre 2015, http://www.nytimes.com/2015/11/06/science/exxon-mobil-under-investigation-in-new-york-over-climate-statements.html?_r=0

CONSÉQUENCES POTENTIELLES

L'harmonisation des cibles gouvernementales de réduction d'émissions de GES avec le discours scientifique pourrait accélérer la transition à une économie du climat. Si les tribunaux devaient reconnaître le devoir d'atténuer les effets du changement climatique au cours des décennies à venir, les gouvernements pourraient être tenus d'aligner leurs cibles de réduction des émissions de GES sur les recommandations scientifiques. Pour atteindre les nouvelles cibles, les gouvernements pourraient devoir décarboniser plus tôt que prévu les secteurs à forte intensité carbonique (p. ex. l'énergie, l'agriculture et les transports). Si les gouvernements étaient incapables d'atteindre les cibles conformément au consensus scientifique sur le changement climatique, ils pourraient être tenus responsables de ne pas avoir adopté des mesures qui renversent le réchauffement planétaire et en atténuent les effets. D'un point de vue juridique, les investissements publics dans des infrastructures à forte intensité carbonique pourraient devenir plus risqués dans les années à venir.

Le risque lié à des actifs délaissés dans l'économie du climat émergente augmente. En septembre 2015, Mark Carney, gouverneur de la Banque d'Angleterre, a mis en garde le milieu financier contre les répercussions potentielles du changement climatique sur la stabilité financière mondiale. Les risques liés à la responsabilité figurent dans la liste des implications. À mesure que la recherche scientifique facilite l'établissement d'un lien causal entre une conduite et des dommages, des parties qui subissent des dommages liés au changement climatique pourraient s'adresser à un juge pour demander compensation. Un plus grand nombre d'émetteurs et d'extracteurs de carbone, et leurs assureurs, pourraient devoir composer avec des poursuites civiles. Tandis que les gouvernements pourraient devoir gérer un budget du carbone et atteindre des objectifs ambitieux de réduction des émissions, l'affectation des crédits d'émission de carbone pourrait marquer la fin des activités à forte intensité carbonique.

Vers une reconnaissance juridique des droits des générations futures. Les générations futures devraient-elles jouir de droits garantis en matière de développement durable? L'équité intergénérationnelle est au cœur de la définition du développement durable, soit « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». À ce jour, les affaires judiciaires relatives au changement climatique ont abouti à des décisions qui reconnaissent que les gouvernements ont un devoir de diligence envers les générations actuelles et les générations futures. Il peut en résulter un changement de paradigme dans l'élaboration de politiques, d'une réflexion à court terme à une réflexion à plus long terme, qui devrait se refléter dans tous les types d'institutions publiques. Les nouvelles réglementations et politiques, ainsi que d'autres décisions, devront peut-être comporter une quelconque forme d'« évaluation des conséquences pour les générations futures ». Les conséquences prises en compte pourraient ne pas forcément couvrir que les aspects environnementaux, mais aussi les aspects économiques et sociaux.

